

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/153 DU 15 OCTOBRE 2026 PORTANT APPROBATION DU  
CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ENTRE LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI ET LA SOCIETE DE PROJET WEZA POWER POUR LA MISE EN  
ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE  
PRINCIPALEMENT DANS LES PROVINCES DE BURUNGA ET BUHUMUZA**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 26 mars 2012 portant Code de l'Eau au Burundi ;

Vu la Loi n°1/07 du 15 juillet 2016 portant Révision du Code Forestier ;

Vu la Loi n°1/19 du 19 juillet 2019 portant Modification de la Loi n°1/14 du 27 avril 2015 portant Régime Général des Contrats de Partenariat Public-Privé ;

Vu la Loi n°1/09 du 25 mai 2021 portant Modification du Code de l'Environnement de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/05 du 22 mars 2024 portant Modification de la Loi n°1/13 du 23 avril 2015 portant Réorganisation du Secteur de l'Electricité au Burundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n°100/025 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

Vu le Décret n°100/026 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique et du Ministre des Ressources Minières, Énergétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Le Contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) signé en date du 14 octobre 2026 entre le Gouvernement du Burundi et la Société de Projet Weza Power pour la mise en œuvre d'un programme d'électrification rurale principalement dans les provinces de Burunga et Buhumuza, **est approuvé.**

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique ainsi que le Ministre des Ressources Minières, Énergétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 octobre 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

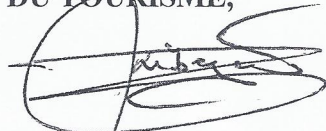


LE MINISTRE DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE  
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.

LE MINISTRE DES RESSOURCES  
MINIÈRES, ENERGETIQUES,  
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE  
ET DU TOURISME,



Dr. Hassan KIBEYA.